

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 juillet 2020

Sous la présidence de Mme Claudine HUCKERT, Maire

Date de convocation : 06.07.2020

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Membres présents : HUCKERT Claudine, KIEFFER Jean-Luc, CHRIST Fabienne, LIENHART Éric, KOEBERLE Jean-Marc, WERLER Christine, HERRMANN Charles, WEISS Thierry, STERN Marie-Madeleine, LEBERQUIER Fanny, SPOHN Bruno, RUFFENACH Emmanuel, LUTZ Estelle

Membre absent excusé : STERN Laurent (procuration à HUCKERT Claudine), BATT Charlotte (procuration à CHRIST Fabienne)

Désignation du secrétaire de séance : DATICHY Alain

Avec l'accord de tous les conseillers présents, un point est rajouté à l'ordre du jour

1. Adoption du P.V. du 29 juin 2020

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le P.V. à l'unanimité.

2. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

L'élection des délégués et suppléants représentant la commune a donné les résultats suivants :

- Mme HUCKERT Claudine, déléguée
- M. WEISS Thierry, délégué
- Mme CHRIST Fabienne, déléguée
- M. RUFFENACH Emmanuel, délégué
- Mme BATT Charlotte, suppléante
- M. SPOHN Bruno, suppléant
- Mme STERN Marie-Madeleine, suppléante

3. Incorporation de parcelles dans le domaine privé de la commune

Le SDEA du Bas-Rhin souhaite acquérir deux parcelles le long de la RD25, au lieu-dit OCHT, afin d'y aménager un ouvrage de rétention d'eau. Ces parcelles appartiennent pour l'une à l'Association Foncière de Woellenheim (section 549-20 n°91, contenance 5,52 ares) et pour l'autre à l'Association Foncière de remembrement de Willgottheim (section 549-20 n°01, contenance 19,86 ares)

Ces acquisitions soulèvent un problème juridique car en 2017, le Préfet a dissous les Associations Foncières de Willgottheim et de Woellenheim, celles-ci n'ayant plus d'activité réelle en rapport avec leur objet depuis plus de 3 ans : en effet, l'entretien des chemins est assuré par l'Union des Associations Foncières qui, elle, est toujours en activité.

Le Code rural et de la pêche maritime prévoit qu'en cas de dissolution d'une association foncière de remembrement (AFR) ses biens peuvent être transférés dans le domaine privé de la commune avec l'accord du conseil municipal (article L. 161-6)

Madame le maire propose au conseil d'intégrer ces 2 parcelles dans le domaine privé de la commune pour pouvoir les céder à l'euro symbolique au SDEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce transfert et charge le maire d'effectuer les démarches auprès du livre foncier

4. Demande de subvention pour des installations sportives et d'un espace culturel de plein-air

Madame le maire informe le conseil que pour obtenir des subventions du Département dans le cadre du Fonds de Solidarité Communale, il convient d'approuver les travaux envisagés avant le 31 août 2020. Les projets éligibles sont :

1) Création d'un nouvel espace public au cœur du village. Il s'agit de transformer et agrandir l'actuelle cour de la mairie en espace culturel de plein air, accessible par 2 accès.

- Objectif : créer un jardin public à vocation culturelle au cœur du village pour y organiser des concerts, des lectures publiques, des spectacles. Y sera également installée une "cabane à livres". Ce nouvel espace sera un lieu de détente et de loisirs pour les villageois et les visiteurs de passage (restaurant à côté) ;

- Création d'un nouvel accès : ouverture et restauration d'un ancien porche qui servira à la fois d'accès par la route principale et d'abribus avec parkings à vélo (arrêt de bus juste à côté) + maintien de l'accès actuel par la rue de l'église

- Végétalisation (plantations d'arbre, de haies, création d'un coin jardin avec bancs et jeux petite enfance), point d'eau

Délai de réalisation : début des travaux octobre 2020

2) Création d'un plateau multisports

- Objectif : aménagement d'un plateau multisports à côté du terrain de football. Le projet a été élaboré avec la commission Sports et Loisirs. Les travaux pourraient commencer en sept/oct 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces travaux et charge le maire d'effectuer les demandes de subvention

5. Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de Willgottheim est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 août 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

Désigne Mme Claudine HUCKERT, maire, en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

Désigne Mme Fabienne CHRIST en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

6. Divers

- Prise de fonction de Philippe Mischel pour l'entretien de l'aire de loisirs (durée de travail annualisée de 11h par semaine).

- Distribution par les conseillers du 1^{er} bulletin municipal le 11 juillet

- Pose de bornes par la commune dans la rue des Tilleuls pour réguler le stationnement qui perturbe les entrées/sorties de propriété des riverains.

- la salle communale, lieu d'accueil de la cantine et de la garderie va être rafraichie par l'équipe technique de la Comcom durant l'été

- Les travaux de voirie et de marquage (devant mairie +place de la source) commenceront fin juillet

- Travaux des commissions :

- Commission de projet « Nouvelle salle » : Afin de mûrir la réflexion quant au dimensionnement et l'équipement d'une nouvelle salle des fêtes, la commission a visité 3 salles le 3 juillet (Kirrwiller, Kuttolsheim, Reutenbourg)

- Jean-Luc Kieffer pour la commission Sports et Loisirs : concertation avec les associations sur les équipements sportifs -> consensus sur la réalisation d'un plateau multisports
- Jean-Marc Koeberlé pour la commission Sécurité. La commission travaille actuellement sur des propositions de ralentissement du trafic à Woellenheim. Rencontre avec M. Aubert du CD 67 le 27 juillet pour évaluer la faisabilité des aménagements puis réunion de concertation avec les riverains prévue début septembre.
- Exposé sur l'implantation d'une nouvelle antenne 4 G prévue cet automne à coté du réservoir rue du moulin, en remplacement de l'ancienne